

BAREMES HONORAIRES TTC TRANSACTIONS

intégralement Charge Vendeur ou Cédant en cas de mandat de vente (1)*

À partir du 04 Mai 2021



Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrains à bâtir

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C.	PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C.
De 0 à 50 000 €	5 000 €	De 125 001 à 175 000 €	7,50%
De 50 001 à 75 000 €	9,00%	De 175 001 à 225 000 €	7%
De 75 001 à 100 000 €	8,50%	Au-delà de 225 001 €	6,50%
De 100 001 à 125 000 €	8%		

BAREME HONORAIRES TTC LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLEE (2)*

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,5 % du loyer annuel TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,75 % du loyer annuel TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	1 % du loyer annuel TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,5 % TTC du loyer annuel
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,75 % du loyer annuel TTC

BAREME TRANSACTIONS/LOCATIONS COMMERCIALES HT (3)*

Honoraires Hors Taxes à la charge du preneur au 15 juin 2020

Cession de droit au bail et de fonds de commerce : 6,5 % H.T. du montant de la cession T.T.C. avec un minimum de 7 500 € H.T.

Location commerciales et bureaux sans droit d'entrée 25 % HT du montant du loyer annuel T.T.C.

(1)* Honoraires T.T.C. au taux de T.V.A. actuel de 20 %

(2)* les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1 Aout 2014

(3)* taux de TVA actuel de 20 %

En cas de mandat de recherche : La commission sera à la charge de l'acquéreur selon les mêmes montants que ceux affichés sur le présent barème

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.